



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR Amicale Sportive de Tir Neuilloise



PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉ

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR (FFTir)

La troisième période dans la réouverture des installations entre dans le cadre des règles générales précisées par l'instruction du Ministère des Sports n°DS/DS2/2020/100 du 23 juin 2020, décliné par protocole dans chaque fédération délégataire. Un kit d'information est disponible en téléchargement sur le site fédéral www.fftir.org

INSTALLATIONS

* Présence de 10 personnes maximum par pas de tir

PRATIQUANTS

* Potentiellement, tous les membres (jeunes et adultes) de la FFTir, titulaire d'une licence en cours de validité, peuvent reprendre les activités avec les restrictions qui s'imposent pour les personnes que leur état de santé rend vulnérable au COVID-19. Pour les mineurs, un accord des représentants légaux sera demandé avant toute reprise.

* Les sportifs inscrits sur la liste de haut niveau devront répondre à des recommandations sanitaires de reprise d'activité au moyen d'un questionnaire médical mis à leur disposition par la Direction Technique Nationale et suivi par le médecin des équipes de France.

EPREUVES

* Toutes les épreuves de tir pour lesquelles la FFTir a reçu délégation (Arrêté du 31 décembre 2016, article L. 131-14 du Code du Sport) et uniquement celles-ci sont autorisées à partir du 29 juin 2020.

FORMATION INITIALE ET CONTINUE

* Les actions de formations des différents départements de la Fédération reprennent à partir du 29 juin 2020 dans le respect des règles d'hygiène et de distanciation physique. Il est néanmoins recommandé de favoriser les formations à distance lorsqu'elles sont possibles.

CONDITION JURIDIQUE DE REPRISE

* La décision de réouverture du club doit être validée par son comité directeur qui donne ensuite mandat au président afin d'y procéder dans le respect des consignes gouvernementales et du protocole fédéral.

* Une information sur les gestes barrières doit être clairement accessible à tous les licenciés au moyen d'un affichage visible depuis le flux de circulation mis en place au sein de l'installation.

MODALITES SANITAIRES POUR LES CLUBS

- Préconisation du port du masque pour le personnel d'accueil au contact des licenciés.
- Mise en place d'un flux de circulation entrée/sortie alterné pour l'accueil des licenciés avec mise à disposition de gel ou de solution hydro-alcoolique
- Privilégier le tir avec les armes personnelles. S'il existe un prêt d'armes par l'association, il sera procédé à un nettoyage systématique de celles-ci avec un produit détergent/désinfectant après chaque utilisation.
- Désinfection systématique des accessoires de tir mis à disposition après chaque utilisation.
- Utilisation d'une ligne de tir sur deux ou respecter une distanciation individuelle de 1 mètre par personne dans chaque stand.
- Mise à disposition de produit détergent-désinfectant sur chaque stand avec du papier jetable et une poubelle avec un sac en plastique spécialement dédié.
- Réouverture de l'ensemble des « club house » et lieux de convivialité dans le strict respect des protocoles sanitaires et de distanciation physique.

MODALITES SANITAIRES POUR LES LICENCIES

- Ne pas venir au club en cas de fièvre, de toux et/ou de signes d'infection rhinopharyngée.
- Nettoyage des mains avec les produits mis à disposition à l'entrée et à la sortie du club.
- Préconisation du port du masque pour les circulations jusqu'aux lignes de tir.
- Utilisation prioritaire de son propre matériel.
- Gestion individuelle des collations et de l'hydratation.
- Venir au club avec sa solution hydro-alcoolique ou son gel pour assurer l'entretien de son matériel.
- Distanciation individuelle de 1 mètre dans les situation d'entraînement.
- Respect stricte des gestes barrières avant, pendant et après la pratique.
- Nettoyage complet de son poste de tir (rameneurs, moniteurs, emplacement, etc...) après la séance d'entraînement au moyen des produits mis à disposition.
- Utilisation des vestiaires individuels au condition qu'ils soient traversant.
- Maintien de la fermeture des vestiaires collectifs.

Afin que l'accueil du public se fasse dans les meilleures conditions sanitaires possible, il est établi le protocole suivant.

1 - MESURES SANITAIRES GENERALES D'HYGIENE ET DE SECURITE

- Se tenir régulièrement informé des mesures prises par les pouvoirs publics et la Fédération Française de Tir, notamment les mesures en matière de consignes sanitaires, confinement, déplacements, zones touchées, fermetures des frontières, transits douaniers, transports, voyages, fermetures des établissements publics, décisions préfectorales, etc...
- Consulter régulièrement le site <https://www.gouvernement.fr/infocoronavirus> pour connaître les dernières mises à jour en matière de consignes sanitaires.

2 - MESURES GENERALES APPLIQUEES AU SITE

*** Préparation en amont**

- Identifier les sources possibles d'exposition ou de contamination.

- Identifier les dispositions pouvant être prises pour permettre d'éviter tout contact rapproché et/ou prolongé avec d'autres personnes : déplacements du personnel, circulation des personnes dans le stand, environnement des postes de tir, modalités d'exercice de l'activité - notamment en cas de contact régulier avec des tiers ou la réalisation d'activités en commun.
- Réorganiser les flux de personnes dans le stand : circulation des piétons pour supprimer les croisements dans les espaces étroits (escaliers, couloirs, halls d'entrée...). Matérialiser au sol les chemins de circulation, les mises à distance... La gestion des flux doit également intégrer celle des autres acteurs : encadrants, accompagnants, formateurs, etc...
- Réorganiser la salle de réunion pour limiter le nombre de personnes, supprimer le maximum de surfaces/objets susceptibles d'être manipulés par plusieurs personnes...
- Prévoir l'encadrement suffisant pour la mise en œuvre des nouvelles mesures.
- Mettre à disposition plusieurs points d'eau, du savon, du gel hydro alcoolique.
- Avoir en stock des savons, gels hydro alcooliques, papiers essuie main jetable, produits de désinfection, masques à usage unique.
- Mettre à disposition des poubelles dédiées et mettre en place un circuit de vidage en respectant les mesures d'hygiène barrière.

* Recommandations essentielles

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise : on se salue de loin.
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur.
- Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Interactions non nécessaires prohibées.
- Distance de sécurité d'1 mètre minimum entre sportifs.
- Lavage régulier des mains à l'aide d'eau et de savon. Si pas de point d'eau, utiliser des gels hydro alcooliques.
- Regroupements idéalement limités à trois personnes dans le bureau.
- Idéalement, port du masque sur l'ensemble du site, pour toutes les personnes présentes. Celui-ci peut être retiré une fois installé à son poste de tir.
- Désinfection du poste de tir entre chaque tireurs.
- Limiter le prêt des armes à la stricte nécessité sous condition de désinfection du matériel.

3 - MESURES LIEES AU NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES SURFACES

* Préparation en amont

- Etablir un protocole de nettoyage si non existant (NB : la norme de nettoyage virucide est la norme NF EN 14476).
- Déterminer les acteurs chargés de cette tâche : si elle ne peut pas être assurée par les sociétés de nettoyage (pas prévu dans le contrat, pas assez d'effectifs...) elle devra l'être par les bénévoles volontaires utilisant les équipements concernés ; dans ce cas il faudra définir qui s'occupera des équipements « collectifs » (poignées de porte et de coffre, rampes d'escalier...).
- Dans la mesure du possible, proscrire la climatisation centrale sauf à effectuer régulièrement un nettoyage et une désinfection des filtres. En complément, il est également recommandé de procéder à la ventilation des locaux, si possible toutes les 3 heures pendant 15 minutes, par ouverture des fenêtres.
- Installer des poubelles en nombre suffisant, si possible avec des couvercles actionnés par pédale. En particulier les poubelles de masques, essuie-mains sont à prévoir avec une procédure adaptée de ramassage et de stockage.
- Penser à se laver les mains avant et après le nettoyage.

* Protocole de nettoyages

- Avant la reprise des activités : nettoyage des surfaces (postes de tir, poignées des portes et des coffres, tablettes des cibles électroniques, etc...).

- Au quotidien :
 - o Nettoyage des sanitaires – avant et après chaque ouverture du stand.
 - o Nettoyage des environnements à risque avec prise de contact régulier avec les mains : avant et après l'ouverture du stand
 - o Nettoyage des postes de tir et armes : à chaque prise de poste et à chaque fin de séance individuelle d'entraînement. Du matériel (pulvérisateurs, lingettes) est laissé à disposition du personnel.
 - o Nettoyage des machines partagées (ex : frigo, cafetière, four à micro-onde) : nettoyage à chaque utilisation.

4 - INFORMATION ET COMMUNICATION

- Maintenir une présence sur le site, même réduite et prévoir de faire le tour du site où sont présents des licenciés pour répondre aux questions, être à l'écoute...
- Informer tous les licenciés et toutes les personnes extérieures des nouvelles mesures applicables dans le stand. Prévoir pour cela des outils de communication.
- Définir les moyens d'information : affichage, site internet, réseaux sociaux, etc...
- Afficher dans les endroits les plus visibles les nouvelles mesures, les consignes sanitaires et gestes barrières de façon claire et visible.
- Diffuser les consignes, vérifier leur bonne application, rappeler fréquemment les règles à tout le personnel et communiquer sur l'exercice du pouvoir disciplinaire du président en cas de leur non respect.
- Former et informer les bénévoles sur les mesures adoptées mais également sur les comportements à respecter à l'extérieur, les vecteurs de propagation du virus et les modalités d'alerte en cas de suspicion.
- Dans la mesure du possible, prendre des nouvelles régulières des licenciés confinés ou atteints, ainsi que de leur entourage.
- Dans tous les cas maintenir un niveau élevé de communication sur le sujet à tous les niveaux pour rassurer les licenciés et assurer que les éventuelles craintes soient prises en compte.
- Sensibiliser les personnes aux bons comportements à appliquer également à l'extérieur du club.
- Informer les entreprises sous-traitantes, prestataires de services, transporteurs, visiteurs, des consignes de sécurité mises en place sur le(s) site(s).